

Présentation :

Cette note mensuelle entre dans le cadre de la documentation sur les thèmes qui interpellent la CENTIF. Le principe est de parcourir la presse nationale, la presse internationale et l'Internet pour présenter les nouvelles publications. L'accent sera aussi mis sur l'actualité des CRF étrangères.

SOMMAIRE :

La Suisse 'coffre-fort' pour argent sale, un cliché dépassé.....p2

CE QUE LUI REPROCHE LA JUSTICE : L' « informateur » et l'incorruptible.....p4

Le financement du terrorisme au Maghreb semble provenir en partie du trafic de la drogue selon les experts de la lutte contre le terrorisme.....p5

**Comment Al Qaeda ou le Hezbollah reçoivent les fonds qui leur sont destinés ?
.....p6**

Évasion fiscale internationale et pauvreté.....p8

La Suisse 'coffre-fort' pour argent sale, un cliché dépassé

CONTEXTE

Au début du mois, le gouvernement helvétique a libéré 84 millions de dollars d'un fonds en faveur d'enfants défavorisés du Kazakhstan et bloqués dans un premier temps en raison d'un soupçon de corruption.

La semaine dernière, une banque suisse a décidé de restituer 2,8 millions de francs à l'ancien premier ministre malgache Tantely Andrianarivo. Les autorités suisses avaient auparavant entamé, puis suspendu, une enquête pour blanchiment d'argent.

Le gouvernement de Madagascar se dit choqué et envisage de récupérer les fonds en question.

Mobutu Sese Seko avait le pouvoir au Zaïre mais des comptes en Suisse. (Keystone)

Un diplomate suisse de haut rang affirme que le pays ne mérite plus sa réputation de paradis abritant pour les capitaux acquis illégalement par des dictateurs corrompus.

Mardi à Genève, l'ambassadeur Paul Seger a rappelé que le gouvernement helvétique a déjà restitué près de 2 milliards de francs ces dernières années. Et que la Suisse compte parmi les premiers de classe dans la lutte contre l'argent détourné.

Le dernier James Bond ou le roman «Da Vinci Code» de Dan Brown contribuent à cimenter le cliché qui veut que tout l'argent sale du monde se trouve placé en Suisse.

Mais si certains chefs d'Etat et hauts fonctionnaires s'enrichissent illégalement au détriment de leur Etat et détournent des fonds publics (ces avoirs sont appelés «avoirs de potentats»), la Suisse n'a aucun intérêt à voir arriver ceux-ci sur son territoire.

Pour Paul Seger, Directeur de la division de Droit International public du Département fédéral des affaires étrangères (DFAE), la réalité ne correspond pas à ce qui est montré dans les fictions. La Suisse ne devrait plus être la cible de critiques pour longtemps.

De nouvelles règles

L'ambassadeur rappelle en effet que la Confédération s'est dotée de toute une série de nouvelles règles, bancaires et de lutte contre le blanchiment d'argent. Dans certains cas, des restitutions conséquentes ont déjà été rendues possibles.

Paul Seger cite en exemple les millions de dollars issus des «avoirs» des anciens dictateurs Sani Abacha et Ferdinand Marcos et restitués respectivement au Nigéria (700 millions de dollars) et aux Philippines (684 millions de dollars).

«Dans son dispositif de lutte contre l'abus de sa place financière, la Suisse prête une attention particulière à la problématique des avoirs illicites de potentats, explique l'ambassadeur. Il faut cependant reconnaître que ce ne fut pas toujours le cas.»

L'affaire Marcos

Pour Paul Seger, c'est avec l'affaire de l'ex-dictateur Ferdinand Marcos - qui a débuté en 1986 - que le gouvernement a pris conscience de l'ampleur politique du problème.

Cette prise de conscience a ouvert la porte à des blocages politiques ordonnés dans les cas des avoirs des dictateurs Jean-Claude Duvalier (Haïti) et Mobutu Sese Seko (Zaire). Deux dossiers qui sont actuellement encore au point mort.

L'introduction d'une loi contre le blanchiment d'argent en 1998 et la création d'un Bureau de communication en matière de blanchiment d'argent (MROS) auprès de l'Office fédéral de la police sont désormais des piliers de la lutte contre les avoirs illégaux.

De même que la responsabilité accrue qui repose sur les banques en matière de personnes politiquement exposées (PEP) et de règles d'examen de la provenance des fonds à déposer en Suisse.

L'amélioration de l'entraide judiciaire a, quant à elle, notamment permis la restitution au Pérou de 77 millions de dollars détournés par l'ancien chef de l'espionnage Vladimir Montesinos.

Selon Paul Seger, la Suisse est aujourd'hui perçue comme un modèle par les autres pays. Mais les différentes affaires (Marcos, Abacha, Montesinos) renforcent la perception internationale selon laquelle il reste encore d'autres capitaux détournés à restituer.

La Suisse n'est pas seule

La Suisse n'est pas le seul pays à être confronté au problème des fonds de potentats, a en outre rappelé l'ambassadeur.

D'autres places financières internationales font face au même défi, comme l'a, par exemple, démontré le cas Abacha. Des sommes encore bien plus importantes que celles restituées par la Suisse ont transité au Royaume-Uni.

«Nous avons fait un grand pas en avant mais nous devons désormais prévenir des cas éventuels. Nous serons jugés par nos actes. Si aucun autre cas n'est à déplorer dans les cinq ans à venir, nous aurons prouvé que nous avons retenu les leçons du passé», dit Paul Seger.

De son côté, la 'Coalition-Abacha', qui a combattu avec succès pour faire en sorte que la restitution des fonds de l'ancien dictateur se fasse en toute transparence, est d'avis qu'il reste encore beaucoup à faire.

«Certains mécanismes mis en place, comme la surveillance dans le cas Abacha, constituent un réel progrès comparativement aux normes internationales», reconnaît Max Mader.

Interrogé par swissinfo, ce membre de la 'Coalition-Abacha' estime cependant que «le blanchiment d'argent n'a pas disparu du système financier helvétique».

swissinfo, Adam Beaumont à Genève
(Traduction et adaptation de l'anglais: Mathias Froidevaux)

16 mai 2007 - 07:56

[En ligne] Disponible à l'URL :

<http://www.swissinfo.org/fre/swissinfo.html?siteSect=105&sid=78210519>

CE QUE LUI REPROCHE LA JUSTICE : L' « informateur » et l'incorruptible

Agent d'influence, Marc Francelet ne se doutait pas qu'en avouant un compte bancaire en Suisse au juge Courroye il se retrouverait derrière les barreaux. Et embarrasserait tant ses amis journalistes

Marc Francelet est tombé bêtement. Presque par fanfaronnade. Sur un aveu bravache fait, il y a quelques mois, dans le cabinet du juge Philippe Courroye : celui de posséder un compte bancaire à Genève. Soupçonné par le magistrat d'avoir trempé dans l'affaire « pétrole contre nourriture », le gigantesque scandale des pots-de-vin versés par le régime de Saddam Hussein, l'ancien journaliste devenu lobbyiste voulait alors convaincre de sa bonne foi. Montrer au juge que tout était clair sur ce compte suisse. Erreur. Face à la fine lame du pôle financier, avouer c'est se perdre. Surtout quand, comme Francelet, on a toujours fait de la haute voltige avec les millions.

Le magistrat tombe vite sur le loup : pendant que Francelet encaissait 163 000 euros des Assedic en France, plus de 3 millions d'euros transitaient sur son compte à la HSBC de Genève. Des sommes dont l'intéressé peine aujourd'hui à justifier l'origine. Il parle de commissions perçues sur des ventes de tableaux, d'une promesse de vente de son appartement, et pour le reste de prêts d'amis en échange de services divers et variés. Flou. Trop flou pour l'implacable M. Courroye, qui le met en examen pour blanchiment d'argent.

Un virement en particulier intrigue au plus haut point le magistrat : 150 000 euros versés à Francelet en août dernier par... une vieille connaissance du juge Courroye : le marchand d'armes libanais Iskandar Safa. Depuis six ans, le magistrat cherche en vain à entendre M. Safa, qu'il soupçonne de blanchiment d'argent. Il a même émis un mandat d'arrêt international contre lui. Pourquoi M. Safa paie-t-il Marc Francelet ? La rémunération « correspond à du lobbying que je fais pour Safa », reconnaît alors Marc Francelet. Il détaille sa mission : faire publier des articles de presse exposant de manière flatteuse la position du marchand d'armes vis-à-vis de la justice française. Un travail mené de main de maître. Deux grands journaux, « le Monde » et « le Point », ont en effet consacré chacun un long article au cas Iskandar Safa en octobre et novembre 2005. Des « papiers » écrits par les reporters des deux journaux après avoir été invités à Broumana, le fief de M. Safa au Liban. Les voyages avaient été organisés par Marc Francelet et financés intégralement par le marchand d'armes. Interrogés par les enquêteurs, les journalistes ont reconnu avoir accepté les invitations, mais ont réfuté toute mise en cause de leur indépendance. Problème : la direction du quotidien « le Monde » ne semble pas avoir été mise au courant des frais engagés par Iskandar Safa pour accueillir son journaliste. « Je ne l'ai appris que très récemment, lorsque la police est venue nous poser des questions sur les conditions de ce reportage », affirme au « Nouvel Observateur » Gérard Courtois, le directeur de la rédaction de l'époque. La situation est à peine plus claire au « Point ». Entendu en tant que témoin, Franz-Olivier Giesbert, patron de l'hebdomadaire, reconnaît que les conditions de financement de l'article sur Iskandar Safa consitue une « bizarrerie », même s'il estime néanmoins que son journal « n'a pas été manipulé ». Et le patron de presse, philosophe, d'exposer aux policiers les vicissitudes du journalisme : « On vit dangereusement si on veut essayer de bien faire ce métier de journaliste. »

Aucun délit pénal n'est reproché aux journalistes. Quant à Marc Francelet, le juge le met encore en examen, cette fois pour « corruption d'agent privé » pour son rôle d'intermédiaire. Une charge que l'intéressé conteste formellement. Motif : il n'avait aucune responsabilité officielle aussi bien au « Monde » qu'au « Point ». Il n'y était qu'un « informateur ».

Le dossier Francelet, un vaudeville journalistique et un compte bien garni en Suisse, était-il suffisamment lourd pour justifier la mise en détention ? Oui, a estimé le juge Courroye. Me Daniel Vaconsin, l'avocat de l'informateur-lobbyiste, se perd en conjectures : « Je ne

comprend toujours pas l'embalement de mon client. » Détention-pression pour que Marc Francelet se mette à table sur l'origine des fonds ayant transité sur son compte ? Même pas. La justice, qui a lancé des commissions rogatoires en Suisse, sera bientôt informée en détail. Seule certitude, au-delà du strict cadre du droit, le juge Courroye avait peu de raisons de se montrer magnanime avec son « client ». Le magistrat, qui l'avait placé sur écoute, goûtait peu la façon dont Marc Francelet parlait de lui à ses interlocuteurs du Tout-Paris. Traité à longueur de conversation de « psychopathe », « abruti », « grand malade », « gros con », « ordure », « enc... de première bourre » et même « agent de la CIA », le magistrat a fini par perdre patience. Et envoyer le bouillant Francelet se calmer au quartier VIP de la prison de Fresnes.

Olivier Toscer

Le Nouvel Observateur, semaine du 10 mai 2007

[En ligne] Disponible à l'URL :

http://hebdo.nouvelobs.com/hebdo/parution/p2218/articles/a343455-L_%C2%AB_informateur_%C2%BB_et_lincorruptible.html

Le financement du terrorisme au Maghreb semble provenir en partie du trafic de la drogue selon les experts de la lutte contre le terrorisme.

Les Renseignements généraux (RG) français et le Centro Nacional de Inteligencia espagnol, qui avaient découvert à cette époque que les kamikazes avaient obtenu des explosifs contre d'importantes quantités de haschisch, ont conclu, après plus de deux ans d'enquête, que le trafic de drogue, notamment le cannabis en provenance du Maroc, est la source de financement des activités terroristes. Le journal britannique The Observer, qui a rapporté l'information, a précisé, dans son édition d'hier (12 mai 2007), que l'Espagne est devenue le point de transit le plus important de drogues provenant du Maroc à destination du continent européen. Le financement des activités terroristes ne se limite plus au trafic de haschisch, affirme le journal selon lequel il existe des preuves montrant que les réseaux latino-américains utilisent désormais les côtes occidentales de l'Afrique pour convoier de la cocaïne vers l'Europe.

Ces réseaux, poursuit The Observer, préfèrent utiliser les côtes les plus proches de l'Europe, en l'occurrence celles du Maroc. Selon de récents rapports, les réseaux colombiens, confrontés à un contrôle américain de plus en plus strict, auraient établi des contacts avec les réseaux marocains, expérimentés. Les mêmes rapports mettent en garde contre la convergence des intérêts des réseaux de trafic de drogues avec ceux des réseaux de trafic d'armes et des réseaux terroristes, qui pourrait représenter un danger réel pour la sécurité de la région. El Periodico, quotidien espagnol, a également rapporté, dans son édition de la semaine dernière, qu'« Al Qaïda au Maghreb s'est lancée dans le trafic de drogue et de cocaïne » pour se financer. Selon le journal catalan, des sources proches des forces de sécurité expliquent qu'elles ont constaté que « les éléments du Groupe salafiste pour la prédication et le combat [GSPC] achetaient en Espagne des paquets de cocaïne et des comprimés psychotropes pour les revendre en Algérie où les prix sont 10 fois plus élevés que dans l'Union européenne, en raison de leur rareté ».

Ces psychotropes inondent « le marché marocain » et sont facilement acheminés par des filières vers la frontière algéro-marocaine. Toujours selon le journal espagnol, chaque groupe terroriste dans les pays du Maghreb ou de l'Europe, regroupés tous sous la houlette d'Al

Qaïda, a ses propres méthodes de recherche de sources financières. Des investigations menées conjointement par les polices espagnole, suisse, italienne et française ont permis la mise à nu des méthodes de financement des groupes terroristes dans ces pays. Pour l'Espagne, ce sont les vols, la mendicité et le trafic de stupéfiants. Les hold-up en Suisse et la fraude fiscale en Italie. Les Marocains, outre le trafic de haschich, se seraient spécialisés dans le vol et le recel de tous types de matériel informatique ou de nouvelles technologies comme le GPS, les téléphones mobiles de dernière génération et les agendas portables. Ce matériel est, le plus souvent, revendu au Maroc ou en Espagne. « Ceux qui volent remettent le matériel à un expert faisant partie du réseau radical, qui est chargé de le revendre. Parfois, ces équipements sont envoyés à leurs commandos en Algérie ou au Maroc qui l'utilisent localement », est-il affirmé dans les derniers rapports d'enquête.

Synthèse de Souad, www.algerie-dz.com
D'après la Tribune
Publié sur le web, le 12.05.2007
[En ligne] Disponible à l'URL :
<http://www.algerie-dz.com/article9587.html>

Comment Al Qaeda ou le Hezbollah reçoivent les fonds qui leur sont destinés ?

Washington, le 1er mai – L'avancée dans la technologie mobile, la coopération entre les fournisseurs des communications internationales et les institutions financières et le manque de régulation font un moyen de paiement rapide, peu coûteux et pratiquement intraçable – connu sous le nom de « m-payment » (m-paiement) - n'importe où, n'importe quand, par n'importe qui avec un téléphone mobile.

Les membres de la GSM association et de MasterCard sont en train de développer un service m-paiement pour permettre à 200 millions de travailleurs immigrés de transférer des sommes d'argent internationalement. Selon la Banque Mondiale, 175 millions d'immigrés ont transféré près de 230 milliards de dollars en 2005. Une récente étude sud-africaine sponsorisée par les Nations Unies a montré que les m-banques peuvent être jusqu'à 1/3 moins chères pour ses clients que les banques traditionnelles actuelles.

Cependant, la diffusion des m-paiements dans les pays les moins développés, qui souvent manquent de services permettant de surveiller les blanchiments d'argent ou les financements de groupes terroristes, et où la corruption est légion, augmentera de ce fait le blanchiment d'argent sale et le financement du terrorisme.

Les abus possibles avec le m-paiement sont faciles quand des cartes prépayées sont utilisées. Il n'est pas nécessaire d'avoir un compte bancaire, une carte de crédit, ou une autorisation approuvée par le gouvernement pour l'utiliser. Cela ne demande que des liquidités. La plupart des cartes fixent une somme limite, mais la plupart d'entre elles peuvent être rechargées, permettant ainsi le transfert de milliers de dollars. En vérité, ce service de paiement anonyme et sans domiciliation est le meilleur moyen pour des organisations criminelles ou terroristes de transférer ou de recevoir de l'argent.

3 milliards de personnes dans le monde ont un téléphone portable, mais seulement 1 milliard disposent d'un compte bancaire, rapporte le GSM Association. BearingPoint, une importante société de consulting en technologie, estime que le marché hors circuit bancaire aux Etats-

Unis avoisinait les 500 milliards de dollars en 2006. Aucun doute que des banques telles que Citigroup, HSBC, JPMorgan, Chase ainsi que des compagnies de télécommunication telles que Cingular, Verizon et Sprint souhaiteraient avoir une part du gâteau. Une douzaine de fournisseurs (providers) de service de paiements opèrent actuellement et se partagent le marché. Le plus important d'entre eux est Paypal qui gère plus de 100 millions de comptes virtuels à travers le monde.

Voici comment les m-paiements fonctionnent : Vous achetez une carte téléphonique d'un certain montant et un téléphone portable à carte SIM prépayée. Ensuite, vous vous enregistrez chez un fournisseur de service de m-paiement en utilisant un compte email anonyme. En utilisant votre téléphone, vous vous loguez (loggin) au service de m-paiement et vous donnez le numéro de téléphone du mobile de la personne à qui vous désirez transférer des fonds. Le fournisseur de service m-paiement envoie un message sur le téléphone du receveur lui demandant où il désire transférer les fonds. Le receveur peut demander le transfert vers sa propre carte téléphonique et retirer ensuite ces fonds grâce à un distributeur ATM. L'envoyeur et le receveur peuvent alors tous les deux se débarrasser de leurs cartes SIM et en racheter d'autres pour répéter l'opération, sans craindre d'être repérés.

Aux Etats-Unis, le 27 Février, Citigroup a lancé avec Obopay, un service de paiement personne à personne, permettant non seulement aux travailleurs immigrés sud américains et philippins de transférer des fonds vers leurs familles, mais également offrant aux trafiquants de drogues et aux réseaux de soutien au Hamas et au Hezbollah une façon sûre d'envoyer de l'argent vers le Moyen-Orient.

La banque HSBC, qui compte plus de 5000 bureaux dans 79 pays, offre (avec ses filiales aussi) une solution de m-paiement sur le réseau Internet. Un tel réseau bancaire étendu au travers de nombreux pays dont certains ont des liens avec des groupes terroristes, ferait échouer n'importe quelle tentative d'arrêter le financement terroriste. Combien de sympathisants du Hamas ou d'Al Qaeda au Royaume-Uni utilisent ce service ?

Au Moyen-Orient, Access2Arabia basée à Amman offre des services bancaires via Internet et les réseaux mobiles à des clients situés en Algérie, en Tunisie, au Niger, au Liban, en Syrie, en Arabie Saoudite, au Bahrain, au Qatar, au Soudan, en Irak, au Ghana, à Chypre, à Gaza et au Yémen. En Janvier, la banque Nationale de Dubaï a signé un accord pour des services de m-paiement avec la compagnie norvégienne LUUP pour satisfaire 300 millions de personnes au Moyen-Orient. Dubaï, place financière internationale, est aussi réputée pour son blanchiment d'argent, son trafic d'armes et de drogue pour le compte d'Al Qaeda, du Hamas, de l'Iran et du Hezbollah.

Aux Philippines, pays qui a été qualifié par PBRC consulting comme « le plus corrompu des pays asiatiques » et où Al Qaeda est actif, on peut estimer qu'au moins 3,5 millions de personnes utilisent un service leur permettant de transférer de l'argent, de payer des factures, de contribuer à aider des œuvres caritatives grâce à deux majors des télécommunications mobiles qui sont SMAT Communication et Globe Telecom.

Les dispositifs spéciaux de sécurité du système de m-paiement constituent un obstacle important à l'application de la loi et aux services secrets qui cherchent à détecter des transactions suspectes d'argent. La difficulté vient du fait que le processus de m-paiement n'est pas auditable et que le manque de régulation rend les transactions intraquables.

La seule exigence applicable aux fournisseurs de carte de fonds est la règle du Rapport de Transaction de devises (RTD). La RTD doit être enregistré pour les montants excédants \$10000 par jour. Cependant, la RTD peut être enregistré 15 jours après le transfert, ce qui donne aux terroristes assez de temps pour disparaître.

De plus, bien que presque tous les fournisseurs de service m-paiement américains soient enregistrés comme Money Services Businesses par la FinCEN, les réglementations ne prévoient aucune disposition spécifique les concernant et de ce fait ils bénéficient du secret professionnel bancaire comme aux Iles Cayman, à Chypre, en Belgique et au Panama.

Aujourd'hui, les fournisseurs de service ne peuvent pas vérifier les informations données par leurs clients afin de déterminer si les numéros de sécurité sociale fournis proviennent d'une carte volée ou empruntée ou d'une personne encore en vie, morte ou en prison. Mais les attentats du World Trade Center de 1993 ainsi que la commission d'enquête du 11 septembre ont révélé que les terroristes pouvaient se procurer des faux papiers en règle (permis de conduire, visas, cartes de sécu et cartes de crédit).

Depuis que le terrorisme et les cartes de fonds sont mondialisés, les fournisseurs de service m-paiement, comme tous ceux qui surveillent les financements terroristes, devraient avoir un accès immédiat et en temps réel à tous les individus, organisations, business et pays suspectés d'avoir des liens avec des groupes terroristes.

En Janvier, le Treasury's Financial Crimes Enforcement Network (FinCEN) a rapporté au Congrès que « le contrôle des transferts de fonds par les institutions financières est techniquement faisable. Cependant le FinCEN ajoute avoir besoin d'une année supplémentaire pour estimer l'efficacité de ce genre d'enquête dans la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

Les auteurs de cet article, Rachel Ehrenfeld et John Wood, estiment qu'il faut agir de toute urgence et recommandent aux décideurs américains d'accélérer l'allure et ne pas perdre un an de plus. Ehrenfeld et Wood estiment qu'il faut se mettre au travail dans les plus brefs délais pour arrêter le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme : les gouvernements ont besoin d'identifier, de développer et de mettre en place les meilleures méthodes et technologies disponibles pour réguler les services de m-paiement. Si le fait d'agir en temps réel est insuffisant, agir immédiatement est presque trop tard.

John Wood et Rachel Ehrenfeld.

Rachel Ehrenfeld est une spécialiste des financements occultes, auteur d'un livre sur le sujet. Subventionner le Mal : comment le terrorisme est financé et comment l'arrêter (écrit en 2003).

Publié sur le web, le 14.05.2007

[En ligne] Disponible à l'URL :

<http://www.iran-resist.org/article3434>

Évasion fiscale internationale et pauvreté

La libéralisation financière et l'idéologie économique dominante ont favorisé la prolifération de paradis fiscaux et de mécanismes permettant aux grosses fortunes et aux multinationales

d'échapper à leurs responsabilités envers les Etats. Pour le Sud, les effets de l'évasion et de la fraude fiscales sont désastreux. L'alternative réside dans la coopération internationale face au détricotage des systèmes de redistribution de l'impôt.

L'échec du financement du développement – et plus particulièrement l'échec des pays riches à fournir les augmentations promises des budgets d'aide aux pays du Sud – est en grande partie dû à un manque de volonté politique. La majorité des Etats du monde n'ont aujourd'hui pas la capacité d'assurer leurs dépenses en matière de santé, d'éducation et d'infrastructures, principalement parce qu'ils ne parviennent pas à générer suffisamment de recettes fiscales pour les dépenses sociales. Cette crise fiscale est alimentée par une structure financière internationale, largement soutenue par les Etats du Nord, qui favorise la fraude et la fuite des capitaux. Combattre les causes de cette crise permettrait non seulement de couvrir l'actuel déficit de financement du développement au niveau mondial, mais également de corriger les aspects du système financier international qui contribuent massivement à la pauvreté et à l'inégalité mondiale.

Au cours des 25 dernières années, on a assisté à une accélération de la mobilité transfrontalière des capitaux et à l'essor d'un modèle de développement qui pousse les pays du Sud à offrir d'une part, des incitants fiscaux pour attirer les investissements étrangers, et d'autre part, un accès intérieur aux flux financiers internationaux. La libéralisation financière et l'idéologie économique ont favorisé la prolifération de mécanismes permettant aux contribuables fortunés et mobiles ainsi qu'aux entreprises d'échapper à leurs responsabilités fiscales envers l'Etat. [1] Entre le début des années 1970 et la fin de l'année 2004, le nombre de paradis fiscaux reconnus est passé d'environ 25 à 72. [2]

L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) estime ainsi que la part du commerce mondial qui transite par les paradis fiscaux est passée durant cette période d'un pourcentage relativement faible à plus de 50%, bien que ces territoires ne représentent que 3% du produit mondial brut. [3] Cette disparité extraordinaire montre à quel point la plupart des principales entreprises mondiales profitent de la mobilité transnationale de leurs capitaux pour blanchir leurs bénéfices au travers de paradis fiscaux et de pays à fiscalité réduite, en utilisant une série de mécanismes tels que la refacturation, les prix de transfert [4] et d'autres montages particuliers, entreprises fictives et trusts offshore. [5] Cette économie « apatride » de l'ombre a érodé l'assiette fiscale des États-providence, particulièrement dans les pays du Sud. A l'inverse, si cette richesse fuyante était normalement taxée, on obtiendrait aisément les ressources nécessaires pour financer les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD)...

Ampleur de l'évasion fiscale à l'échelle internationale

L'étude empirique de l'évasion fiscale internationale est une nécessité urgente. L'opacité obsessionnelle des transactions et des dépôts dans les paradis fiscaux complique toutefois son exécution. Pour autant, certaines estimations de l'ampleur du phénomène ont été réalisées. Les calculs du Tax Justice Network estiment à environ 11,5 billions (milliers de milliards) de dollars les avoirs personnels de fortunes privées à hauts revenus (HNWI) placés dans les paradis fiscaux. La plus grande partie de cette somme est non déclarée et donc non imposée dans le pays de résidence de leurs propriétaires (Tax Justice Network, 2005, 34-37). [6]

Les bénéfices d'une taxation équitable de ces seuls avoirs personnels – laissant donc de côté les sommes indubitablement plus considérables perdues en raison de l'évasion et de la fraude fiscales des entreprises – surpasserait largement toute augmentation réaliste des budgets

d'aide des pays riches. Le revenu annuel mondial de ces fortunes non déclarées atteint probablement quelque 860 milliards de dollars. [7] La taxation de cette somme à un taux modéré de 30% générerait dès lors environ 255 milliards de dollars par an, c'est-à-dire assez pour financer les OMD dans leur totalité. [8] En résumé, il suffirait donc aux plus fortunés de payer leurs impôts pour générer assez de fonds pour financer de manière immédiate la réduction de la pauvreté mondiale de moitié.

Les répartitions régionales de l'évasion fiscale sont encore plus difficiles à obtenir que les estimations globales. La plus grande partie des avoirs personnels et des ressources des entreprises absorbés par les paradis fiscaux provient certes des pays riches, mais ce sont les pays du Sud qui souffrent le plus de l'évasion fiscale, d'une part parce qu'ils ont plus à perdre proportionnellement de la fuite des capitaux et des flux d'argent sale vers les paradis fiscaux et d'autre part parce que leurs autorités fiscales sans moyens n'ont pas la capacité institutionnelle de lutter sérieusement contre l'abus et la fraude.

Fardeau des pays du Sud

L'économiste Alex Cobham de l'Université d'Oxford (2005) utilise un modèle économique simple pour estimer le montant global des recettes fiscales perdues en raison du placement des avoirs personnels dans des paradis fiscaux et des transferts de bénéfices des entreprises vers l'étranger. Il calcule que les pays en voie de développement perdent annuellement 50 milliards de dollars de recettes à cause de chacun de ces deux mécanismes. Si l'on y ajoute une perte de rentrées fiscales estimée à 285 milliards de dollars en raison de la seule fraude fiscale « domestique », interne aux économies nationales « informelles » des pays en voie de développement, le blanchiment des bénéfices des grosses fortunes personnelles et des entreprises entraîne une perte astronomique de 385 milliards de dollars par an dans les pays en voie de développement.

On considère généralement que plus de 50% des capitaux des individus fortunés d'Amérique latine sont déposés dans des banques offshore (Boston Consulting Group, 2003). Il existe peu de données concernant l'Afrique, cependant la plupart des analystes présument que le pourcentage est similaire ou supérieur à celui de l'Amérique latine. En 1999, *The Economist* estimait ainsi qu'à eux seuls les dirigeants africains possédaient 20 milliards de dollars placés sur des comptes bancaires dans un seul paradis fiscal : la Suisse. Un chiffre qui dépasse de plus de 30% le montant dépensé annuellement à cette époque pour le service de la dette extérieure des pays de l'Afrique subsaharienne (Owuso, Garrett et Croft, 2000).

Cette fuite des ressources financières et cette érosion de l'assiette fiscale des pays du Sud ne sont pas seulement catastrophiques pour les budgets sociaux nationaux de ces pays pauvres, elles sont également régressives sur le plan international, l'essentiel de ces flux se dirigeant vers le Nord. S'il y a bien une poignée de paradis fiscaux dans les pays en voie de développement, comme l'Uruguay ou São Tomé et Príncipe, la plupart dépendent des riches juridictions membres de l'OCDE, ainsi 35 des 72 paradis fiscaux sont juridiquement, économiquement ou historiquement liés au seul Royaume-Uni.

L'architecture financière des principaux pays riches alimente de la sorte un véritable vol du Sud vers le Nord, un détournement structurel et international d'argent, absorbant les capitaux des régions pauvres vers les comptes bancaires suisses et les trusts offshore des îles Caïmans, cet archipel britannique des Antilles. Les économistes James Boyce et Leoncé Ndikumana de l'Université de Amherst (2002) calculent qu'entre 1970 et 1996 la fuite accumulée des

capitaux privés à partir des 30 pays les plus endettés d'Afrique subsaharienne représentait 170% du PIB de la région, ce qui a forcément décimé les investissements et les recettes fiscales en Afrique. [9] Une grande partie de cet argent est parti dans des paradis fiscaux du Nord. Si l'on tient compte de cette fuite de capitaux, Ndikumana soutient que l'Afrique – un continent généralement considéré comme irrémédiablement endetté – pourrait en fait être le créancier du reste du monde.

Effets systémiques de l'évasion fiscale internationale

L'arrêt de la fraude et de l'évasion fiscales permettrait de rassembler assez d'argent pour financer les Objectifs du Millénaire pour le développement (Alternatives Sud, 2006) et, à long terme, les domaines de la santé, de l'éducation et des infrastructures dans les pays en voie de développement, en fournissant des revenus durables qui pourraient aussi leur permettre d'affronter le financement de leurs dettes. Des actions sont nécessaires pour mettre un terme à la fraude et à l'évasion fiscales, non seulement pour combler le trou du financement du développement, mais également parce que les paradis fiscaux et l'évasion fiscale nuisent à l'équité économique.

Puisque les capitaux mobiles sur le plan international profitent des paradis fiscaux et des mécanismes de l'évasion fiscale, les personnes suffisamment fortunées pour étendre leurs activités à cette échelle sont privilégiées par rapport aux gens ordinaires. Ces mécanismes avantagent également les multinationales qui peuvent éviter l'impôt par des mouvements internes de capitaux ou de leurs avoirs, par rapport aux entreprises nationales. Même les secteurs qui soutiennent que l'expansion des entreprises privées dans les pays en voie de développement est la voie royale pour parvenir à une réduction de la pauvreté, doivent reconnaître les dommages occasionnés par les paradis fiscaux et la fraude fiscale dans ces contrées, en matière d'activités productives et d'accumulation de la richesse sur le plan national (OCDE, 2004). En réalité, le secret bancaire et les services offerts par les institutions financières transnationales qui mènent des opérations offshore rendent possible la corruption politique, la fraude, les malversations et les trafics, mondiaux et illégaux, d'armes et de drogues.

Le manque de transparence des marchés financiers internationaux contribue de facto à l'expansion du crime organisé, du terrorisme, de la corruption de fonctionnaires sous-payés par des entreprises occidentales, ainsi qu'au pillage des ressources par certaines transnationales et élites politiques. D'un côté, les pays riches donateurs continuent d'insister sur le fait que, dans les pays du Sud, la corruption constitue une menace pour le développement ; de l'autre, on constate que les paradis fiscaux se situent pour l'essentiel dans les juridictions de ces pays du Nord. Les transnationales dont le siège central s'y trouve ainsi que celui des banques fournissent une infrastructure de qualité pour le blanchiment d'argent provenant de la corruption et de tout type de transactions illicites. [10]

Plus insidieux encore sont les effets fiscaux systémiques de la fraude et de l'évasion au niveau international. Ceux-ci poussent les Etats à s'engager dans une « course vers le bas » des taux d'imposition, course qui consiste à baisser leurs propres taux d'imposition pour attirer les investissements directs étrangers. Les conséquences de cette concurrence fiscale sur l'équité et le développement économique sont discutées plus loin dans cet ouvrage.

Actions à entreprendre

La promotion d'un développement durable, libre de toute dépendance à l'égard de l'aide et de la dette, et le renforcement de la participation et de la responsabilité politiques resteront des objectifs difficiles à atteindre tant que les pays en voie de développement ne parviendront pas à mobiliser leurs propres ressources nationales. La fraude et l'évasion fiscales, qui plus est à une échelle démesurée, rendent cela impossible. Un système international de taxes globales et des mécanismes financiers innovateurs s'avèrent vitaux pour assurer, à court terme, le financement du développement. Pour autant, ils ne doivent bien évidemment pas remplacer les outils fiscaux plus traditionnels qui consistent, dans les différents Etats, à empêcher les plus fortunés et les entreprises d'échapper à l'impôt. Cependant, cet objectif « traditionnel » appelle aujourd'hui de nouvelles mesures légales et financières.

Contrairement à d'autres domaines, tels que la propriété intellectuelle et l'accès au marché, les politiques et les lois fiscales n'ont pas réussi à s'adapter à la mondialisation, demeurant résolument nationales, alors que les capitaux sont devenus internationaux. Certes, les législations nationales pourraient déjà ralentir l'érosion des assiettes fiscales nationales, en fermant certains mécanismes d'évasion ou en mettant fin au secret bancaire et aux avantages pour les non-résidents. De même, les efforts visant à rendre les entreprises plus transparentes et à leur conférer une responsabilité sociale dans le paiement des impôts pourraient s'avérer précieux, particulièrement dans des secteurs économiques comme celui des industries extractives, dominés par des multinationales qui transfèrent leurs bénéfices des pays en voie de développement, riches en ressources naturelles, vers les paradis fiscaux. [11] Ces mesures nationales gagneraient à être supervisées et contrôlées par des institutions financières internationales, dans le cadre des initiatives mondiales contre la corruption. Les efforts des paradis fiscaux visant véritablement à plus de transparence et moins d'évasion fiscale devraient aussi être rendus publics.

Cependant, on l'aura compris, une lutte efficace contre le problème généré par la mobilité internationale des capitaux implique nécessairement de dépasser les frontières des Etats et de prendre des mesures communes aux niveaux international et multilatéral. Parmi celles-ci :

- l'échange automatique d'information entre Etats sur le paiement d'intérêts, les dividendes, les royalties, les droits de licence et autres revenus payés par des banques et des institutions financières à des citoyens d'autres pays ;
- un accord international sur une base commune d'imposition des entreprises et de taxation des bénéfices dans les pays où ils sont obtenus ;
- un principe général contre l'évasion, consacré par des lois nationales ou internationales, qui mettrait fin à la course effrénée des experts fiscaux qui vise à profiter des lacunes des législations et à s'engouffrer dans de nouvelles brèches au fur et à mesure que d'anciennes sont colmatées par les autorités.

Tous ces objectifs devraient être encadrés par la création d'une autorité fiscale internationale, comme cela a été proposé en 1999 par Vito Tanzi, chargé des matières fiscales au Fonds monétaire international. Cette entité servirait à garantir que les systèmes fiscaux nationaux et ceux des territoires dépendants n'aient pas d'implications dommageables au niveau international, tout en oeuvrant à plus de coopération entre les Etats dans les domaines clés de l'impôt des sociétés, de l'échange d'information et de la lutte contre l'évasion fiscale. Les Nations unies devraient, idéalement, fournir le cadre pour la création de cette autorité fiscale mondiale, grâce au renforcement substantiel du Comité d'experts des Nations unies en matière de coopération fiscale internationale, lequel s'est réuni formellement pour la première fois en décembre 2005. Cependant, ce Comité est actuellement dominé par les pays de

l'OCDE et les paradis fiscaux, et la représentation des intérêts des pays en voie de développement est encore insuffisante.

L'« Initiative contre les pratiques fiscales dommageables » de l'OCDE a fait des pas en avant dans la création d'un cadre pour la négociation d'accords bilatéraux d'échange d'information fiscale. L'initiative a été élargie pour couvrir non seulement les juridictions des paradis fiscaux des petites îles, mais aussi celles d'acteurs plus importants encore, comme la Suisse et le Royaume-Uni, non repris jusque-là dans la liste des paradis fiscaux de l'OCDE. Le dernier modèle d'accord fiscal contient une clause qui lève le secret bancaire et pourrait donc s'avérer réellement efficace dans la lutte contre la fraude fiscale. En pratique cependant, peu d'accords d'échange d'information ont été négociés et les gouvernements des pays en voie de développement auraient besoin d'un soutien considérable pour y parvenir et pouvoir utiliser efficacement l'information disponible.

En définitive, s'il revient bien aux institutions internationales telles que les Nations unies et l'OCDE de relever de manière adéquate ce défi mondial sans précédent que représentent l'évasion et la fraude fiscales, il incombe aussi à la société civile de les obliger, elles et les gouvernements nationaux, à prendre les décisions qui s'imposent. L'enjeu, comme le démontre cet ouvrage, peut difficilement être plus important, et l'alternative plus cruciale : ou l'on poursuit le détricotage des systèmes de services publics, de sécurité sociale, voire l'anéantissement de toute possibilité d'en mettre sur pied dans les pays du Sud, ou l'on se donne les moyens, par la lutte contre les paradis fiscaux et la concurrence fiscale, de financer dès demain les Objectifs du Millénaire pour le développement et la réduction de la pauvreté mondiale.

Bibliographie

- Alternatives Sud (2006), « Objectifs du Millénaire pour le développement – Points de vue du Sud », Paris – Louvain-la-Neuve, Syllepse – Cetri, Vol.XIII, n°1.
- Boston Consulting Group (2003), Global Wealth Report 2003.
- Boyce J.K. et Ndikumana L. (2002), « Public debts and private assets : explaining capital flight from sub-Saharan African Countries », Université de Massachusetts, Département d'économie et Institut de recherche d'économie politique, Document de travail N° 32, disponible sur : <www.umass.edu/peri/pdfs/WP32.pdf>.
- Chavagneux Christian (2006), « Les paradis fiscaux au cœur de la mondialisation », Alternatives économiques, dossier, n°252, novembre.
- Christensen J. et Hampton M. (1999), « All Good Things Come to an End », The World Today, Vol 55, N° 8/9 (Royal Institute of International Affairs).
- Cobham A. (2005), « Tax Evasion, Tax Avoidance and Development Finance », Queen Elizabeth House, Série documents de travail N° 129, Oxford.
- OCDE (2004), Accelerating Pro-Poor Growth through Support for Private Sector Development, disponible sur <webdomino1.oecd.org>.
- Owuso K., Garrett J. et Croft S. (2000), Eye of the Needle : Africa debt report, Jubilee 2000, disponible sur <www.jubileeresearch.org>.
- Oxfam GB (2000), « Tax Havens : Releasing the Hidden Billions for Poverty Eradication », Oxfam Policy Paper, 8 juin, disponible sur .
- Tax Justice Network (2005), Tax Us If You Can, disponible sur <www.taxjustice.net>.
- UK All-Party Parliamentary Group on Africa (2006), The Other Side of the Coin : The UK and corruption in Africa, disponible sur <www.africaappg.org.uk>.
-

Article original paru dans Social Watch Report 2006, Montevideo, Uruguay, sous le titre : « Global tax evasion ».

Traduction de l'anglais : Sarah Siddiqui et Bernard Duterme

Source (français) : Alternatives Sud (CETRI), vol. XIV, n° 1, 2007, « Évasion fiscale et pauvreté ».

Notes

[1] Cette stratégie n'a pas seulement érodé le niveau des rentrées fiscales dans le monde en voie de développement, mais a également augmenté sa vulnérabilité face à l'instabilité financière internationale. Un exemple notable est celui de la formation du Bangkok International Banking Facility (BIBF) en 1992, qui faisait partie d'une stratégie agressive du gouvernement thaïlandais pour améliorer l'accès de ses entreprises aux marchés financiers internationaux. De l'étranger, on pouvait faire des dépôts ou contracter des emprunts dans les banques du BIBF et celles-ci offraient des prêts en monnaies étrangères en Thaïlande et à l'étranger. Elles fonctionnaient (donc) essentiellement comme un centre offshore qui garantissaient incitants fiscaux et autres exonérations en matière de business international. Lorsque la crise financière asiatique commença en 1997, le BIBF comptait à son actif près de la moitié des emprunts étrangers de la nation. La crise de la dette qui en a résulté et le revirement économique ont engendré une diminution du PIB thaïlandais de près de 12% et ont eu des impacts sévères sur le niveau de l'emploi et des salaires, entraînant ainsi plus d'un million de Thaïlandais dans la pauvreté. Voir Oxfam GB (2000).

[2] On entend ici par « paradis fiscal », un pays ou territoire dont les lois peuvent être utilisées pour éviter l'impôt ou se soustraire aux taxes dues dans un autre pays, selon les lois de celui-ci. Parmi les principales caractéristiques d'un paradis fiscal, on retrouve donc : des cadres juridiques qui permettent aux non-résidents actifs de payer peu ou pas d'impôts ; l'absence d'échange d'informations fiscales avec d'autres pays ; le manque de transparence légalement garanti pour les organisations qui s'y établissent ; la non-obligation pour les entreprises locales qui appartiennent à des non-résidents d'exercer une quelconque activité locale substantielle (ces entreprises peuvent en effet se voir refuser le droit de faire des affaires dans la juridiction choisie)... (Tax Justice Network, 2005, 12-13).

[3] Le ministre français des finances, Dominique Strauss-Kahn, s'adressant au Groupe d'experts de Paris en mars 1999, cité dans Christensen et Hampton (1999).

[4] Ou cession interne entre branches d'une multinationale ; technique d'évasion fiscale fondée sur l'échange de marchandises entre filiales d'une même entreprise, dont le propriétaire est le même, à des prix arbitraires, indépendants de ceux du marché. Ceci permet de diminuer les impôts en déclarant des frais de vente élevés dans des territoires à faible fiscalité et de faibles prix de vente dans les pays à fiscalité élevée.

[5] Pour une explication détaillée des mécanismes de l'évasion fiscale au niveau international (fixation des prix de transfert, capitalisation restreinte, refacturation, investissements d'entreprises, SPV - Special Purpose Vehicle, fonds fiduciaires, etc.), voir Tax Justice Network (2005, glossaire).

[6] Estimations réalisées grâce à l'utilisation des valeurs de la richesse offshore extraites du World Wealth Report (Merrill Lynch / Cap Gemini, 1998) et du Global Wealth Report (Boston Consulting Group, 2003).

[7] Selon des estimations de Merrill Lynch / Cap Gemini 1998 et du Boston Consulting Group, les détenteurs de la richesse enregistrent des bénéfices sur leurs actifs de 7 à 8% par an.

[8] Les Nations unies estimaient en 2005 que l'accomplissement des OMD nécessiterait un apport d'environ 135 milliards de dollars en aide publique au développement, somme qui atteindra 195 milliards en 2015.

[9] Ce pourcentage comprend les bénéfices dérivés des intérêts touchés sur le volume des capitaux détournés.

[10] Voir, par exemple, le récent rapport du UK's All-Party Parliamentary Group sur l'Afrique (2006).

[11] L'Initiative pour la transparence des industries extractives (EITI) constitue un instrument utile en la matière, même s'il manque encore de l'appui et de l'engagement de certains pays et entreprises importants (www.eitransparency.org)

Mike Lewis

Revue Alternatives Sud, vol. XIV, n° 1 - éditorial
vendredi 4 mai 2007, mis en ligne par Centre Tricontinental

[En ligne] Disponible à l'URL :

<http://www.alterinfos.org/spip.php?article1275>
